

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ELECTRIQUES "IRVE"

Il est proposé de voter le budget primitif annexe IRVE pour l'année 2020 équilibré en dépenses et en recettes à 861 600 €.

La Communauté Paris-Saclay a commencé à exercer la compétence « installations de recharge des bornes électriques » en 2019, et cette activité sera retracée à travers un budget annexe dédié à partir du 1^{er} janvier 2020.

1- La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 72 100 €.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- 30K€ de maintenance et d'exploitation des bornes,
- 42K€ d'électricité.

Les recettes de fonctionnement comprennent:

- 33K€ de redevances versées par les usagers du service,
- 39K€ de subvention du budget principal pour la section de fonctionnement.

2- La section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 789 500€. Les dépenses d'investissement concernent :

- 789,5 K€ qui représentent le déploiement des bornes.

Les recettes d'investissement concernent :

- 78 K€ de fonds de concours versés par les communes,
- 304 K€ de subvention versée par le département, dans la cadre du Contrat de Territoire,
- 93 K€ de subvention Ad'venir
- 314 K€ de subvention du budget principal pour la section d'investissement.